



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19/01/2021

La vallée de Chamonix-Mont-Blanc et GRDF poursuivent leur engagement pour améliorer la qualité de l'air.

À Chamonix-Mont-Blanc (Haute-Savoie), Eric Fournier, président de la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc (CCVCMB) et Guilhem Armanet, directeur clients & territoires de GRDF Sud-Est ont signé le renouvellement de leur convention de partenariat pour l'amélioration de la qualité de l'air. Ce partenariat de 3 ans, permet aux habitants des communes de Chamonix et des Houches de bénéficier d'aides complémentaires à celle de l'Etat pour changer leur chaudière fioul par une chaudière gaz à très haute performance énergétique. Une soixantaine de propriétaires de maisons individuelles en ont bénéficié depuis son lancement fin 2017.

Une convention commune pour améliorer la qualité de l'air et contribuer à la lutte contre le changement climatique

Fin 2018, le gouvernement a annoncé la suppression des chaudières fioul d'ici à 2028. GRDF accompagne la conversion au gaz des installations fioul à proximité du réseau de distribution. Les actions menées conjointement par la CCVCMB et GRDF dans le cadre de leur convention de partenariat s'inscrivent dans la transition écologique. Remplacer une ancienne chaudière fioul par une chaudière gaz à très haute performance permet de réduire instantanément les émissions de CO₂ par deux et plus encore si ce gaz est renouvelable. L'opération est également très profitable pour la qualité de l'air puisqu'elle permet une division par deux des émissions de dioxyde d'azote et une division par cinq des émissions de poussières et de particules.

Le gaz, une énergie performante et compétitive pour se chauffer

Le remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière gaz à très haute performance énergétique est la solution la plus économique pour les logements situés à proximité du réseau de gaz. Cette solution présente un excellent ratio efficacité / coût. Le changement de chaudière permet de réaliser jusqu'à 30 % d'économies d'énergie par rapport à une ancienne chaudière fioul, des économies qui se répercuteront sur la facture des consommateurs.

Des aides complémentaires proposées par la CCVCMB, GRDF et la Région

Les équipements gaz font partie des équipements de chauffage les plus accessibles pour les ménages. Le prix moyen d'une chaudière gaz à très haute performance énergétique est de 1400 euros. En complément des aides de l'État existantes soumises à condition de ressources (Ma Prim Renov' et les certificats d'économie d'énergie), **la convention de partenariat propose 1 200 euros d'aides supplémentaires pour tout remplacement d'un système de chauffage peu performant (bois ou fioul) vers un système de chauffage performant au gaz.** Ces 1 200 euros se décomposent de la façon suivante : 400 euros d'aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 400 euros de la CCVCMB et 400 euros de GRDF au titre du raccordement au réseau.

Biométhane : le réseau de distribution passe au vert

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement à partir de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le

gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux. On l'appelle alors biométhane ou gaz vert. Tout comme le gaz naturel, il sert à chauffer, cuisiner mais pas seulement... Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.

En France, on compte plus de 200 sites de méthanisation qui injectent du gaz vert dans les réseaux gaziers. Le département de la Haute-Savoie possède déjà 4 sites en service : 2 sites agricoles (Meuhvelec à Veigy-Foncenex, Terragr'Eau à Vinzier), 2 Stations d'Épuration des Eaux Usées (STEP Pays Rochois Arvéa à Arenthon, STEP SILA Annecy à Cran Gevrier) ; et d'autres projets sont en cours d'étude.

Fin 2020, la production de gaz vert française représentait l'équivalent de la consommation de gaz de 300 000 logements chauffés au biométhane. Ce chiffre a presque doublé par rapport à 2019 et les projections montrent que d'ici 5 ans, 1,5 million de logements, soit 3,5 millions de français, pourront bénéficier de cette énergie dont le bilan carbone est quasi neutre.

La CCVCMB, un acteur engagé pour protéger son environnement

En contractualisant avec GRDF et en proposant des aides exceptionnelles aux particuliers, l'objectif de la Vallée de Chamonix est de réduire les émissions de particules et de polluants par le recours au gaz naturel.

La Vallée de Chamonix Mont-Blanc est résolument engagée depuis plusieurs années, avec de nombreux partenaires institutionnels, avec ses voisins frontaliers, dans de multiples combats pour protéger son environnement, lieu de vie de nos populations et aussi support de l'économie locale. Labellisée TEPOS (Territoire à énergie positive) et TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte), elle a adopté en 2012 le premier Plan climat en territoire de montagne, puis développé en 2015 un Plan qualité de l'air spécifique.

La Vallée de Chamonix mène une politique active de développement des transports collectifs et des mobilités douces ou électriques, elle favorise la rénovation énergétique des bâtiments, avec un accompagnement privilégié et des aides financières importantes. Elle utilise une électricité 100% renouvelable, elle chauffe ses bâtiments publics au gaz, elle construit des centrales hydroélectriques et bientôt une usine de méthanisation et une station verte.

Pour toute demande de renseignements sur les aides proposées dans le cadre de la convention de partenariat CCVCMB et GRDF, vous pouvez contacter :

GRDF – Mr Pascal CHARLES au 07 61 64 67 35

CCVCMB – Mme Delphine REY au 04 50 53 24 01

À propos de GRDF

Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz naturel à plus de 11 millions de clients, pour se chauffer, cuisiner, se déplacer ; quel que soit leur fournisseur. Pour cela, et conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (201 716 km) et le développe dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution. Le gaz est une énergie moderne, disponible, économique, de plus en plus respectueuse de l'environnement. Avec l'essor du gaz vert, un gaz renouvelable produit localement, le réseau de gaz est un maillon essentiel à la transition écologique. GRDF s'inscrit comme un partenaire incontournable auprès des collectivités territoriales pour les accompagner vers la neutralité carbone au travers de leurs choix de politiques énergétiques et de mobilité durable.

Contact Presse GRDF : Stéphanie Wiese @ stephanie.wiese@grdf.r ☎ 06 72 90 09 02

Contact Presse CCVCMB Jean-Marc Milhomme, dircom@chamonix.fr ☎ 06 78 99 81 09